



MARIGNANE, 7 juin 2024

Ar 214 306 8137 9

Monsieur Gérard LARCHER
Prsident
LE SENAT
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cédex 6

Référence : **Accès à la Justice des Commerçants-Artisans et de leurs associations**
Article 111-2 Code Organisation Judiciaire contre les excès de pouvoir des maires
favoritisme – corruption – discrimination – circulaire 2008/52 CE 21 mai 2008
Demande : **exécution immédiate du dispositif de l'article 111-2 Code Organisation Judiciaire**
contrôle plainte du préfet – dossier contre le maire de Lespignan – violation du PLU

Monsieur le Président du Sénat,

Suite à la question orale que vous avez posée le 4 juin dernier, par sa question 1093 :

« aucun texte ne parvient à empêcher des installations sauvages » (ou irrégulières).

Nous vous communiquons :

1. Notre courrier adressé à Madame Agnés PANNIER-RUNACHER suite à sa réponse au Sénateur J.M. MIZZON parce *qu'elle ne prend pas en compte le véritable fléau* de toutes les irrégularités de l'urbanisme pour empêcher toutes les installations sauvages de grandes ampleurs responsables du désordre public économique et social.
2. Notre courrier à Monsieur Eric DUPONT-MORETTI pour l'accès à la justice pour tous.

Il est urgent de rétablir un état de droit tel que les 17 articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen afin que ne règne plus la loi du plus fort qui s'assoie sur les lois, mais pour qu'enfin nous soyons tous égaux devant la loi, la même loi pour tous.

A titre d'exemple, nous vous communiquons le dossier du maire de Lespignan 34 qui n'a pas hésité à violer les règles de son plan local d'urbanisme pour favoriser l'implantation d'une grande surface.

Pour cette raison, nous vous demandons que soit transposer l'Article 111-2 Code Organisation Judiciaire pour que les Commerçants-Artisans puissent immédiatement avoir accès à la justice contre les excès de pouvoir des maires et pour éviter de fabriquer de nouvelles victimes,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Pièces jointes

Question 1053 du Sénateur J.M. MISSON
Notre courrier à Me A. Pannier-Runacher 6/7/24
Notre courrier à Mr E. Dupont Moretti du 6/7/24
Notre recours au Préfet 34 7/6/24
Notre recours au Maire de Lespignan 7/6/24

1/2

POUR UN MORATOIRE DE CINQ ANS SUR TOUTES LES SURFACES ILLICITES

QUE SONT-ILS DEVENUS, COMBIEN ?
DANS L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE



**STOP AUX FRAUDES
DES INFORMATIONS FOURNIES
DANS LES DOSSIERS DE
CDAC - CNAC
Permis de construire**



**NOUS NE VOUS AVONS PAS DONNÉ
NOTRE CONSENTEMENT**
POUR NOUS RUINER, NOUS PILLER, NOUS ÉLIMINER

**et pour les Excès
de pouvoir
des ÉLUS, de
l'ADMINISTRATION,
et de LA JUSTICE**

<https://en-toutefranchise.com>